

Déclaration du SE-UNSA 64 à la CAPD du 9 juin 2020.

La CAPD qui se tient ce jour était prévue dans le calendrier initial et nous remercions les services qui ont fait en sorte de respecter cette date malgré des conditions de travail qui ne sont pas revenues à la normale.

Mais cette instance se tient encore en visioconférence ce qui ne facilite guère les échanges et met bien en lumière les difficultés qu'ont pu rencontrer nos collègues et les familles tout au long du confinement et du déconfinement. Il aurait été souhaitable selon nous de trouver un lieu propice à une réunion en présentiel pour terminer cette année scolaire sachant que plusieurs académies et départements ont déjà fait ce choix.

La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement des écoles et a nécessité des adaptations très importantes, une charge de travail difficile à supporter pour les collègues et surtout les directeurs et directrices en première ligne entre les parents, les municipalités et les collègues.

Mais, cette période anxiogène a été encore complexifiée par des annonces ministérielles soudaines, contradictoires ou peu explicites reçues par mail, via la FAQ, mais aussi via les annonces dans les différents médias. **Ces informations laissent place à des interprétations différentes, étaient sources d'inquiétudes ou même de conflits entre les différents membres de la communauté éducative.**

Certains IEN et leurs équipes de circonscription ont accompagné nos collègues tout au long de cette période et nous tenons à les remercier, mais nous regrettons le manque de consignes claires et de circulaires régulières, dès le début de la crise, émanant du Ministère et par conséquent de la DSDEN 64, pour aider tous les directeurs et directrices qui se retrouvent aujourd'hui épuisés nerveusement et physiquement.

Monsieur le Directeur Académique, le SE-UNSA 64 s'inquiète de la gestion des ressources humaines dans notre département.

A cette date, les années passées, les circonscriptions avaient prévu les compléments de temps partiels et avaient constitué les postes fractionnés sur les supports de TRS. Les services départementaux du pôle 1D prévoient des supports supplémentaires en cas de besoins éventuels.

Sans ce travail long et minutieux en amont des résultats du Mouvement qui seront tardifs (26 juin), les équipes pédagogiques des écoles de notre département ne seront pas entièrement constituées avant le départ en vacances du vendredi 3 juillet.

Ceci sera fort dommageable pour la préparation de la rentrée de septembre qui, étant donné les circonstances, espérons-le, post-sanitaires, nécessitera un travail approfondi des équipes dans chaque école quelles que soient les circonstances.

Sur l'Avancement de grade à la hors classe qui est aujourd'hui à l'ordre du jour, nous souhaitons faire quelques remarques.

Les accords PPCR qui ont été approuvés il y a 4 ans par le SE-UNSA, UNSA-Education et l'UNSA Fonction Publique ont permis une montée en charge du ratio d'accès à la hors classe des professeurs d'école qui atteint, à compter de cette année, le même niveau que celui des enseignants du 2d degré. **Cette égalité de parcours et d'avancement met un terme à une revendication que nous portions depuis longtemps.** Il reste maintenant à élargir les ratios pour tous les corps afin que nos collègues puissent tous atteindre l'indice terminal de la hors classe (806 points) avant leur fin de carrière. C'est le combat que nous continuerons à porter.

Sur le plan départemental, nous remarquons ensuite le nombre extrêmement important de collègues inscrits au tableau d'avancement. 1004 collègues sur environ 2800 collègues au total dans les Pyrénées-Atlantiques se situent cette année entre la 3^{ème} année du 9^{ème} échelon et la 1^{ère} année du 11^{ème} échelon. Ce n'est pas sans poser quelques difficultés. En effet, si on peut se satisfaire que le contingent départemental évolue positivement par rapport à l'an dernier (167 passages au lieu de 135), il reste insuffisant en particulier pour que tous les collègues accèdent à la hors classe avant la date de leur départ à la retraite.

La pyramide des âges des PE de notre département est telle que l'augmentation du contingent ne permettrait pas cette année à 19 collègues retraitables en 2021 d'accéder à la hors classe. Monsieur le Directeur Académique, le SE-UNSA 64 vous demande de réserver une partie du contingent pour l'accès de ces collègues qui ont une AGS comprise entre 27 et 37 ans et qui sont à moins d'un an de l'âge d'ouverture de leurs droits à pension (62 ans pour les sédentaires et 57 ans pour les actifs). **Le Ministère de l'Education Nationale s'était engagé lors des accords PPCR à ce qu'aucun collègue ne parte à la retraite sans accéder à la Hors classe avec une carrière complète (26 ans maximum aujourd'hui pour la classe normale).** Nous demandons aujourd'hui le respect de la parole d'état.

La loi de transformation de la Fonction Publique votée en août 2019 va priver, à compter du 1^{er} janvier 2021, les représentants du personnel du droit de regard et de contrôle des opérations d'avancement. Cela marque, non seulement un recul du paritarisme, mais cela privera aussi vos services d'un regard extérieur indispensable au bon fonctionnement de la gestion des personnels. Le passage d'une gestion collective à une gestion individuelle ne vous exonèrera pas de toute difficulté. Désormais, les collègues déposeront des recours administratifs. **Les élus du SE-UNSA ont toujours eu comme ligne de conduite la conciliation de l'intérêt individuel des collègues que nous représentons et de l'intérêt collectif du service public d'Education. Souhaitons que les futurs législateurs se rendent vite compte que gestion des ressources humaines ne rime ni avec opacité, ni avec rupture du dialogue social.**

Nous vous remercions pour votre attention.